

**INCIDENT COSMO POINT D'ÉTAPE**

# LA CGT EXIGE TOUTE LA TRANSPARENCE

**Le 3 août dernier, sur l'ESV Centre Val de Loire Tours, un appareil Cosmo mis en charge a littéralement implosé.**

**Un droit d'alerte a été déposé, mais l'enquête n'a pas permis de déterminer avec certitude l'origine de cet incident.**

**Les différentes interventions de la CGT ont cependant contraint la direction à agir et une expertise avec le fabricant est en cours. Néanmoins, au détour des quelques réponses déjà apportées, point le déni de responsabilité du constructeur et de l'entreprise.**

**La CGT reste quant à elle vigilante sur le dossier.**

Sans l'intervention d'un ASCT, les conséquences de l'implosion du Cosmo auraient pu être dramatiques. Cependant, celle-ci a entraîné la combustion du TPE, de l'imprimante et du terminal numérique ainsi que le dégagement d'une forte fumée. Visiblement peu concernée, la direction a traîné des pieds pour prendre les mesures immédiates afin de prémunir les cheminots de tout nouvel incident.

A l'inverse, au regard de la totale incertitude sur la fiabilité du matériel, la CGT a pris ses responsabilités en déposant des droits d'alerte et en diffusant une consigne syndicale invitant les agents à ne pas se servir de leur outil Cosmo tant que les éléments garantissant la sécurité des ASCT, des GET et des agents d'escale n'étaient pas réunis.

Grâce à cette démarche, la direction a été contrainte de se montrer plus volontariste. Elle a acté la visite des casiers par les GET afin de vérifier les branchements et les appareils. Elle a diffusé des notes de service. Des vérifications ont été effectuées et des détecteurs de fumée ont été installés... En outre, elle a contacté le fournisseur pour qu'une expertise soit réalisée par ses soins.

Mais dans de nombreux sites, elle a été dans l'incapacité de tenir ses engagements (visite des casiers notamment). La problématique du sous-dimensionnement des équipes GET pour faire face à l'étendue géographique des résidences n'a pas été prise en compte, leur imposant une surcharge de travail dans un calendrier contraint.

Par ailleurs, la CGT condamne l'intolérable irresponsabilité de certaines UO qui ont délibérément fait pression sur les ASCT pour qu'ils utilisent coûte que coûte l'outil Cosmo, sans leur fournir l'assurance préalable que tout danger est écarté.

## **Une direction sur orbite**

Sans attendre le résultat de l'enquête du fournisseur, la direction tente de se dédouaner en limitant d'ores et déjà ses responsabilités, celle du fabricant et celle du fournisseur en affirmant qu'un choc sur la batterie et une exposition à une source de chaleur seraient responsables de l'incident...



Pour la CGT, cette posture vise avant tout à protéger les intérêts de certains, mais surtout pas ceux des agents. D'ailleurs, le guide technique dans le cadre de la campagne de rappel de l'outil et des procédures, légitime notre réflexion. En effet, il y est rappelé aux agents « *qu'il ne faut jamais laisser tomber sa batterie, ni la jeter, ni marcher dessus..., qu'il ne faut jamais laisser votre batterie à proximité d'une source de chaleur comme un radiateur ou un feu ou ne jamais la percer avec un objet pointu* ».

**Ces préconisations sont totalement surréalistes ! Comme si les cheminots jouaient avec leurs outils de travail !!!**

Cette infantilisation empreinte de condescendance et de provocation devient monnaie courante. Mais cette puérile tentative de diversion échoue à masquer les vrais enjeux industriels et financiers qui sont derrière.

Pourquoi n'est-il pas fait état que l'outil Cosmo de Tours n'est pas le seul appareil détruit sans raison apparente ?

**Parce que les conséquences financières seront colossales s'il est conclu à une défaillance technique imposant le rappel des 12 000 Cosmo utilisés.**

En creux, ce serait mettre en évidence la politique de fabrication et d'achat à l'étranger d'outils de travail à moindre coût et indiquer clairement les limites de la stratégie industrielle et financière de la direction, comme ses conséquences prévisibles pour l'intégrité des cheminots.

Les ASCT, les agents d'escabe et les GET devraient en supporter les dégâts ? **Pour la CGT, c'est clairement NON !!!**

**La CGT exige de la clarté et de la transparence sur l'enquête en cours. Tant que la direction n'aura pas assuré aux agents le fonctionnement en toute sécurité de l'outil Cosmo, elle invite fortement les agents à ne prendre aucun risque pour eux, pour l'environnement ferroviaire et pour les usagers, en laissant leur Cosmo au placard.**

**AVEC LA CGT LE 24 SEPTEMBRE 2019,  
TOUS ENSEMBLE, IMPOSONS UNE AUTRE VOIE,  
CELLE DU SERVICE PUBLIC !**

